



SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DE LA SARTHE

BUREAU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

PROCES VERBAL DU 5 OCTOBRE 2021

Le bureau du Conseil d'administration s'est réuni le mardi 5 octobre 2021 à 11 H 00 au Service Départemental d'Incendie et de Secours, 15 boulevard Saint-Michel à Coullaines sous la présidence de Monsieur Dominique LE MÈNER, président du Conseil d'administration.

1. Membres à voix délibérative

Monsieur Dominique LE MÈNER, Président du Conseil d'administration,
Madame Martine CRNKOVIC, 1^{ère} Vice-présidente du Conseil d'administration,
Madame Lydia HAMONOU-BOIROUX, 2^{ème} Vice-présidente du Conseil d'administration,
Monsieur Philippe RICHARD, 3^{ème} Vice-président du Conseil d'administration.

2. Conseillers techniques

Monsieur le contrôleur général Christophe BURBAUD, directeur départemental,
Monsieur le colonel Yves LE BRETON, directeur départemental adjoint.

Le quorum est atteint. Monsieur le Président procède à la lecture des rapports.

<u>Membres du bureau</u>		Rapport pour décision	<input checked="" type="checkbox"/>
- en exercice	4	Rapport pour avis	<input type="checkbox"/>
- présents	4		
- votants	4		
4 (POUR)			

Objet : AUTORISATION DE LANCEMENT DE MARCHES PUBLICS POUR L'ANNEE 2021

Il est demandé aux membres du bureau du Conseil d'administration d'autoriser le Président à lancer les marchés suivants:

Marchés de services :

- **Entretien et réparations des véhicules de plus de 3,5 tonnes** (le marché se compose de 2 lots qui seront traités séparément, lot n° 1 : Réparation et maintenance des véhicules poids lourds, hors freins et le lot n° 2 : freins)
- **Retrofit et réaménagement de CCRM en air respirable et dispositif d'autoprotection** (afin de se mettre en conformité avec les guides de doctrine et de techniques opérationnelles relatifs à la lutte contre les feux de forêts et d'espaces naturels diffusés par la Direction Générale de la Sécurité Civile et de la Gestion des Crises en février 2021, il convient de mettre le parc d'engins de lutte contre les feux de forêts en adéquation avec ces nouvelles dispositions et notamment le parc de Camions Citerne Ruraux Moyens (CCRM)).

Ce rapport ne donne lieu à aucune observation.

Délibération

Numéro : 2021-9/b

Bureau du Conseil d'administration du 5 octobre 2021

Convocation du 30 septembre 2021

AUTORISATION DE LANCEMENT DE MARCHES PUBLICS POUR L'ANNEE 2021

Président : M. Le Mèner, Président du Conseil d'administration

Membres présents : Mme Crnkovic, 1^{ère} Vice-présidente, Mme Hamonou-Boiroux, 2^{ème} Vice-présidente, M. Richard, 3^{ème} Vice-président

Le bureau du Conseil d'administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Sarthe,

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions modifiée,

Vu la loi n° 96-369 du 3 mai 1996 relative aux services d'incendie et de secours,

Vu les articles R1424-1 et suivants du code général des collectivités territoriales relatifs à l'organisation des services d'incendie et de secours,

Sur le rapport de son président,

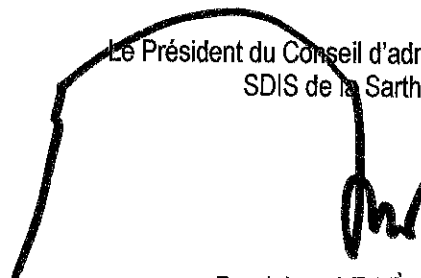
Après en avoir délibéré,

Autorise Monsieur le Président à lancer les marchés suivants :

- Entretien et réparations des véhicules de plus de 3,5 tonnes,
- Rétrofit et réaménagement de Camions Citerne Ruraux Moyens en air respirable et dispositif d'autoprotection.

Fait à Coulaines, le 5 octobre 2021.

Le Président du Conseil d'administration du
SDIS de la Sarthe



Dominique LE MÈNER

VOTE	DENOMBREMENT DES SUFFRAGES		
	POUR	CONTRE	ABSTENTION
	4	0	0

Rapports présentés au bureau CASDIS pour information

1. Renforcement de l'équipe de médiateurs de la lutte anti COVID
2. Modalités de mise en œuvre du Service National Universel au sein du SDIS de la Sarthe
3. Actualisation et adaptation de l'organigramme du SDIS de la Sarthe
4. Débat d'Orientation Budgétaire - évolution des ressources et des charges prévisionnelles pour l'exercice 2022 et ses annexes
5. Modalités de calcul des contributions entre communes et EPCI et le montant des contributions prévisionnelles pour l'exercice 2022
6. Décision modificative n°2 pour l'exercice 2021
7. Autorisations de signatures des actes de cession des terrains pour les futurs centres de secours de Challes et Chahaigues
8. Conventions de partenariat et de groupement de commandes pour la mise en place de marchés publics de fournitures de dispositifs numériques d'apprentissage
9. Conditions d'exécution de la participation aux frais des bénéficiaires d'interventions distinctes de l'urgence et de la nécessité publique
10. Convention de partenariat entre ENEDIS, RTE et le SDIS de la Sarthe

A l'issue du Conseil d'administration, il sera procédé à la signature de la convention de partenariat entre ENEDIS, RTE et le SDIS de la Sarthe.

Les rapports présentés pour le prochain Conseil d'administration n'amènent aucune remarque de la part des membres du bureau.

Le président lève la séance à 12 H 00.

Le Président du Conseil d'administration
Du SDIS de la Sarthe



Dominique LE MÈNER